

PROCES VERBAL de la réunion du CCAS du 22 Mars 2023

Le 22 Mars 2023 à 18 h30, la Commission Communale d'Action Sociale, légalement convoquée le 15/03/2023, s'est réunie à la Mairie en séance publique sous la Présidence de VALLÉE Stéphanie, Maire.

Etaient présents : Stéphanie VALLEE, Dominique SALLES, Jérôme LALE, Colette NORELLE, Sandrine MOIROUD, Jacqueline CHANTALAT.

Absents excusés : Jean-Pierre NARD, Odette VIEILLEFONT, BEAUVIERIE Annie
Serge BRUSSET a donné pouvoir à Colette Norelle, Viviane CHAZALVIEL a donné pouvoir à Jacqueline CHANTALAT.

Secrétaire : Jacqueline CHANTALAT a été nommée secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du PV de la réunion du 7 Décembre 2022.

DELIBERATION 2023/01 : Délibération approuvant la fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022/19 du 7 décembre 2022 de la commission communale d'Action Sociale approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant que le Conseil d'Administration peut déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la Commission Communale d'Action Sociale décide :

- D'AUTORISER la Présidente à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- D'HABILITER la Présidente à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

DELIBERATION 2023/02 : Compte Administratif 2022

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des opérations de l'année écoulée, soit du 1er janvier au 31 décembre 2022.

En tant que Présidente de la Commission Communale d'Action Sociale, Madame VALLEE Stéphanie est responsable des opérations comptables effectuées : à ce titre, elle doit quitter la salle de la commission communale d'Action Sociale.

La Commission Communale délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Centre Communal d'Action Sociale dressé par Madame VALLEE Stéphanie, Présidente, lequel se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses ou	Recettes ou
Résultats reportés		7304.15		7304.15
Opérations de l'exercice	4804.43	1363.00	4804.43	1363.00
TOTAUX	4804.43	8667.15	4804.43	8667.15
Résultats de clôture		3862.72		3862.72
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	4804.43	8667.15	4804.43	8667.15
RESULTATS DEFINITIFS		3862.72		3862.72

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif de la Commission Communal d'action sociale 2022.

DELIBERATION 2023/03 : Portant sur l'approbation du compte de gestion dressé par Monsieur Christophe DUBUIS, Trésorier de Tulle

Le Centre Communale d'Action Sociale après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'année 2022, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections et budgets annexes,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

DÉCLARE que les Comptes de Gestion du CCAS dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation et ni réserve de sa part.

DELIBERATION 2023/04 : AFFECTATION DES RESULTATS

Madame la Présidente propose de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 :

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	3862.72
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1363-4804.43)	-3441.43
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	7304.15
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	0,00
---	-------------

Propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	3862.72
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'affectation des résultats proposés par Madame la Présidente.

DELIBERATION 2023/05 : Vote du budget 2023 du CCAS

Madame la présidente présente à l'Assemblée le budget primitif du CCAS qui s'équilibre de la façon suivante :

- Dépenses de Fonctionnement : 6150 euros
- Recettes de fonctionnement : 6150 euros

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, vote le budget à l'unanimité.

DELIBERATION 2023/06 : DEMANDE D'AIDE

- Mme X sollicite pour sa fille l'aide pour le pratique d'activité extra-scolaire pour l'année 2022/2023.

Sa demande d'aide a été enregistrée en mairie le 14 Mars 2023.

Il convient donc de lui verser la somme de 50 euros conformément à la délibération n° 2022/14 et 2022/17

Après en avoir délibéré, la commission à l'unanimité, autorise Mme la Présidente à effectuer ce virement sur le compte de Mme X.

QUESTIONS DIVERSES

Repas du CCAS du 30 Avril 2023 :

Menu :

Kir avec mise en bouche (préparation CCAS)

Potage

Feuilleté de St Jacques

Pintade façon ballotine - Pommes - Marrons – Millassou

Salade avec 2 fromages

Millefeuille

Café

Mise en place des tables le 29 Avril à 11h00 (RDV salle polyvalente)

Préparation des amuses bouches : dimanche 30 Avril à 11H00

Décoration des tables : chacun apporte des fleurs avec contenant

Animations : Jean-Michel RODRIGUEZ et Robert JOCENT : le CCAS offrira le repas (Stéphanie se charge de contacter M. JOCENT)

Concours de BELOTE :

Samedi 27 Mai (en soirée)

Stéphanie se charge de faire un sondage auprès des communes voisines pour vérifier qu'il n'y en a pas d'autres prévus en même temps.

Repas d'Automne :

Samedi 23 Septembre 2023

Idem pour sondage sur la date

Loto : à prévoir pour 2024

La séance est levée à 20h00

La secrétaire,

Jacqueline CHANTALAT

La présidente,

Stéphanie Vallée